VILLE DE GOSIER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Quatorze du mois Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADELAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Marguerite MURAT – Sylvia HENRY – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. David LUTIN – Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Jocelyne VIROLAN.

ETAIENT ABSENTS: MM. Teddy BARBIN (s'est momentanément absenté) – Emmery BEAUPERTHUY (excusé) – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ (excusé; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS (excusée) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Date d'affichage: 8 décembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Absents: 7 Procurations: 1 Appelés à voter: 29

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Marie-Renée ADELAIDE

## OPÉRATIONS DE FIABILISATION DES COMPTES

CM-2023-9S-DAF-92

Vu le code général des collectivités territoriales :

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique du 5 décembre 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à la régularisation de certaines écritures comptables ;

Considérant la volonté de poursuivre la dynamique de fiabilisation continue des comptes de la collectivité ;

de fiabilisation continue des Accusé de réception en préfecture 971-219711132-20231214-CM20239SDAF92-DE Date de réception préfecture : 22/12/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 16 voix pour ; 1 voix contre ; 8 abstentions et 4 non votants

## DECIDE

Article 1 : De procéder à la régularisation de certaines écritures comptables en vue de poursuivre la dynamique de fiabilisation continue des comptes de la collectivité.

Sur le transfert de la balance d'entrée des comptes M14 vers la M57

COMPTES M14	TRANSPOSITION M57	MONTANTS
13/1332	13/1328/01	114 963,08 €
13/1331	13/1328/01	666 240,17 €
13/1316	13/1328/01	224 341,37 €
13/1318	13/1328/01	1 331 319,69 €

Pour la régularisation des sur-amortissements :

COMPTES M57	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
040/2802/01		-2 636,00 €
040/2815731/01		- 6 113,38 €
040/2815738/01		-44 667,27 €
10/1068/01		-53 416,65 €

Article 2 : Le Maire, la Directrice Générale des Services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 2 DEC. 2023

Et publication ou notification

2 6 DEC. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 14 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

La secrétaire de séance

- Marie-Renée ADELAIDE -

plaide

Accusé de réception en préfecture 971-219711132-20231214-CM20239SDAF92-DE Date de réception préfecture : 22/12/2023